

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 33 (1971)
Heft: 5

Artikel: L'utilisation collective des matériels agricoles
Autor: Hebeisen, H.-R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1082931>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un moyen de survie pour les petites et moyennes exploitations

L'utilisation collective des matériels agricoles

par H.-R. Hebeisen, Worb BE

Le pouvoir d'achat du produit agricole a baissé de 1% chaque année, en moyenne, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'au début des années soixante. Par la suite, la réduction de ce pouvoir d'achat s'est accrue progressivement pour atteindre jusqu'à 3% par an. Un fait encore plus saillant est l'écart existant entre le prix des agents de production et le prix des produits agricoles. Si l'on admet que l'année 1948 représente le chiffre 100, l'indice des prix relatif aux agents de production correspond aujourd'hui à 180, en arrondissant, tandis que l'indice des prix concernant les produits agricoles n'équivaut en revanche qu'à 120. Ce phénomène peut d'ailleurs être constaté dans tous les pays techniquement développés du monde occidental. Aussi l'agriculture de nos pays dans son ensemble se trouve-t-elle entièrement dans la zone de tension de la structure agraire et de la structure sociale. Une telle situation ne peut qu'avoir de sérieuses répercussions sur l'agriculture suisse. Les conditions naturelles défavorables de notre pays et le fait que nos paysans doivent produire sur le sol agricole le plus cher de la planète jouent à cet égard un rôle important. A cela vient s'ajouter un autre facteur négatif, soit l'endettement de notre agriculture, qui est le plus élevé du monde puisqu'il représente approchant 8000 Fr. par hectare de surface agricole utilisable. A titre de comparaison, relevons qu'il n'équivaut qu'à environ 2000 Fr., à conditions égales, en Allemagne fédérale. Une confrontation avec l'Allemagne de l'Ouest montre l'importance de ce facteur. Ici les frais de production par hectare n'atteignent en moyenne que 2900 Fr., alors qu'ils s'élèvent à plus de 5000 Fr. dans notre pays. Vouloir expliquer cette grosse différence en prétendant qu'il existe des insuffisances dans l'agriculture suisse serait tout à fait erroné. Les capacités professionnelles de nos paysans correspondent certainement à celles des paysans des pays voisins.

Pour le proche avenir, les statisticiens s'attendent à une amélioration annuelle de 3% du revenu effectif de la population non rurale. En prenant en considération l'amélioration du niveau de vie qui en résultera, on devra compter avec une diminution de la consommation des produits agricoles végétaux. Cette tendance à la baisse sera également constatée en ce qui concerne le lait de consommation. La dégradation de la situation fera qu'on se demandera alors de plus en plus fréquemment et avec toujours plus de force à quelles conditions et dans quelles conditions l'agriculteur devra produire à l'avenir.

Il y a longtemps que l'agriculture s'est habituée à servir d'instrument de la politique. Les crédits d'investissement, l'augmentation de la superficie des exploitations ou des branches de production et l'agriculture de groupe (groupements agricoles d'exploitation en commun, par exemple) constituent des mesures dont l'Etat encourage l'application en vue d'une amélioration des bases de la production. Ces moyens auxiliaires, destinés à améliorer des structures, peuvent exercer une influence bénéfique. Mais on n'en est pas absolument certain. Ce qui est et reste vraiment efficace, finalement, c'est la confiance qu'on a dans ses propres forces!

La productivité est le rapport mesurable entre une production donnée et l'ensemble des facteurs mis en œuvre (productivité globale) ou un seul

de ces facteurs (productivité de ce facteur). Plus simplement, on peut dire qu'elle est le rapport entre la dépense et le rendement. Pratiquement, la productivité représente l'accroissement simultané de la production et du rendement grâce à la modernisation du matériel et à la rationalisation des méthodes de travail. L'amélioration de la productivité est réalisée soit avec une réduction de la dépense et un rendement égal, soit avec une dépense égale et une augmentation du rendement. Au cours du dernier après-guerre, il est indubitable que l'accent fut mis sur l'accroissement du rendement. Les conséquences en sont bien connues. Bien que les deux tiers de la population du globe soient actuellement sous-alimentés, l'agriculture suisse se verra contrainte de stabiliser les rendements afin d'arriver à baisser la dépense. Aussi la détermination des facteurs de production les plus dispendieux joue-t-elle un rôle très important.

Il faut reconnaître que les frais de production de l'agriculture suisse, élevés et disproportionnés, doivent être imputés pour une grande part à des facteurs naturels et à une surestimation financière des sols agricoles. L'agriculteur n'est aucunement responsable de cette situation. Quoi qu'il en soit, on ne doit pas perdre de vue que les petites et moyennes exploitations ont investi jusqu'à 6000 Fr. par hectare dans des machines, instruments et installations. D'après des données fournies par le Secrétariat des paysans suisses, les frais annuels représentent en chiffre rond le 22% de la valeur des machines à l'état de neuf. Cela correspond à des charges d'environ 1320 Fr. par hectare. Ainsi plus d'un tiers des frais de production sont des frais de machines!

Des améliorations, oui, mais lesquelles?

Une baisse de 50% de ces frais reste dans le domaine des possibilités à condition que les machines soient suffisamment utilisées au cours de l'année. Des améliorations s'avèrent donc indispensables. Il ne doit toutefois pas s'agir de l'accroissement de la substance (extension de l'exploitation ou augmentation du nombre des branches de production) mais de l'emploi intensif des moyens à disposition!

Si nous sommes en faveur du maintien de l'exploitation agricole familiale et de la diffusion de la propriété privée sur une vaste échelle, nous prônons cependant d'autre part l'utilisation collective systématique des agents de la production qui s'y prêtent, en l'occurrence les machines agricoles.

L'emploi en commun des auxiliaires mécaniques, c'est-à-dire également en dehors de la propre exploitation, n'est pas chose nouvelle. Ce mode d'exploitation des matériels agricoles n'a cependant jamais eu une importance aussi grande et déterminante qu'à l'heure actuelle en tant que mesure d'entraide paysanne. Les avantages directs et indirects de l'utilisation collective des machines agricoles sont les suivants:

A) Avantages directs

Les exploitations dont le degré d'endettement est relativement élevé ont la possibilité de mécaniser intégralement les travaux sans investir de nouveaux capitaux dans les machines puisque les matériels leur faisant défaut peuvent être pris en location auprès de voisins.

Les exploitations que certaines circonstances obligèrent à se surmécaniser ont la possibilité de faire en sorte que le capital investi donne des intérêts normaux si elles donnent en location à des voisins les machines qu'elle ne peuvent utiliser à plein durant l'année.

B) Avantages indirects

Amortissement des machines avant qu'elles soient techniquement surannées.

Meilleure adaptation de l'équipement technique aux besoins de l'exploitation.

Capital propre disponible pour des investissements plus rentables.

De l'entraide entre voisins à la communauté d'utilisation de matériels agricoles

Les modes d'utilisation collective des machines sont limités quant à leur nombre. Le procédé le plus ancien est certainement l'aide mutuelle de voisin à voisin. Ce système présente un avantage non négligeable sur le plan social car il donne par la force des choses plus d'importance aux valeurs morales (sens de la communauté des intérêts, services rendus à son prochain) qu'aux valeurs matérielles. On peut dire que ce mode d'utilisation collective des machines correspond le mieux aux conditions de vie et aux aspirations naturelles de la paysannerie. A l'heure actuelle, il faut toutefois admettre qu'un équilibre des dépenses entre collègues n'est réalisable que dans quelques cas exceptionnels. Aussi l'entraide de voisin à voisin n'entre-t-elle aujourd'hui pas en considération dans les cas où les exploitations disposent de grosses et coûteuses machines.

Dans une petite communauté d'utilisation de matériels agricoles, de même que dans une coopérative d'achat et d'utilisation de machines agricoles, les auxiliaires mécaniques ne sont pas la propriété individuelle des membres. Ceux-ci participent aux frais d'achat et d'entretien de tous les matériels, dont ils sont par ailleurs solidiairement responsables. Bien que l'on reconnaise les avantages indubitables offerts par les groupements susdits, il faut admettre qu'ils présentent en tout cas un désavantage. Certains instruments ou machines ne sont en effet pas utilisés à plein dans les différentes exploitations. En outre, chaque coassocié se trouve lié à un matériel de type déterminé. Sans une dépense supplémentaire de sa part, il ne peut donc mettre en œuvre un autre instrument ou machine éventuellement plus approprié.

La communauté d'utilisation de matériels agricole – COUMA – représente-t-elle la solution optimale?

La communauté d'utilisation de matériels agricole (grande communauté), parfois appelée banque des machines, bourse du travail agricole mécanique ou banque du travail, constitue le quatrième mode d'utilisation collective des matériels agricoles. Ce système a été mis sur pied en vue d'éliminer les insuffisances présentées par les trois autres mentionnés plus haut. Il tire parti des avantages de la propriété individuelle et vise en même temps à faire mieux fructifier le capital-machines. De plus, il s'avère supérieur à toutes les autres formes d'emploi collectif des matériels – à condition qu'une telle communauté compte suffisamment de membres – du point de vue de la souplesse qu'il permet en ce qui concerne la satisfaction de l'offre et de la demande des diverses machines.

Malgré la ressemblance des désignations choisies pour les groupements en cause, la communauté d'utilisation de matériels agricoles (grande communauté) se distingue nettement de la coopérative d'achat et d'utilisation de machines agricoles (petite communauté), laquelle doit être considérée comme une société simple au sens du code suisse des obligations. Par contre, la communauté d'utilisation de matériels agricoles est qualifiée dans ses statuts, au sens du code civil suisse, d'„association d'agriculteurs propriétaires de matériels agricoles dont le but est de faciliter la mise à disposition réciproque de la main-d'œuvre et des moyens de traction, ainsi que des machines, instruments, appareils, véhicules et installations agricoles“. Son principe s'avère analogue à celui des caisses Raiffeisen, à cette différence près que ce sont des machines, et non pas de l'argent, que l'on y met en circulation. Cela explique pourquoi la COUMA était appelée au début „banque des machines“. Une communauté d'utilisation de matériels agricoles donne la possibilité d'assurer un meilleur rapport au capital-machines tout en faisant profiter d'autres exploitations des progrès de la technique. En conséquence, la COUMA offre tous les avantages de l'utilisation collective des machines agricoles, énumérés plus haut, sans engager solidairement ses membres (du fait qu'elle ne possède elle-même pas de matériels). Une telle solution, qui ménage la liberté individuelle, se montre d'une importance primordiale pour les exploitations qui ne peuvent ou ne veulent pas investir des capitaux dans les machines. Par ailleurs, le fait qu'un agriculteur devient membre d'une COUMA n'entraîne aucune modification dans la structure de son exploitation.

La COUMA joue le rôle d'un intermédiaire

La fonction d'une communauté d'utilisation de matériels agricoles est de servir uniquement d'intermédiaire. Elle ne cherche pas à devenir elle-même propriétaire de machines. Grâce à la souplesse de ses principes d'organisation et de fonctionnement, elle est en mesure d'inclure de

nombreux types de machines diverses dans la liste des matériels à mettre à la disposition des intéressés.

Si les membres d'une telle communauté sont tenus d'observer les principes fondamentaux qui caractérisent cette dernière, ils continuent en revanche de diriger leur propre exploitation en toute indépendance. D'autre part, les statuts habituels d'une COUMA grantissent expressément à ses membres le droit à chacun de donner en location ou pas ses propres instruments et machines ainsi que de prendre en location ou pas les matériels appartenant aux autres coassociés. Aussi peut-on dire que les obligations qui lient les agriculteurs à une COUMA représentent un minimum et les services que celle-ci leur rend un maximum.

Relevons d'un autre côté que les rapides progrès de la technique et le haut degré de perfectionnement actuel des matériels agricoles relèguent de plus en plus à l'arrière-plan les types à plusieurs fins. L'emploi de machines spéciales à grande capacité de travail intéresse par contre de très nombreux utilisateurs. Là encore plus qu'ailleurs, peut-être, les possibilités d'adaptation de la communauté d'utilisation de matériels agricoles apparaissent très clairement.

Un mot de la Rédaction en guise de conclusion

Souhaitons à nouveau que de nombreux agriculteurs et groupements locaux d'agriculteurs étudient sérieusement la question de l'utilisation collective des machines agricoles au cours cette année, qu'ils en discutent à fond, puis se rallient finalement à la solution préconisée et qui a déjà fait ses preuves dans beaucoup de régions de notre pays.

Illustration de la 1ère page de couverture

(Annonce)

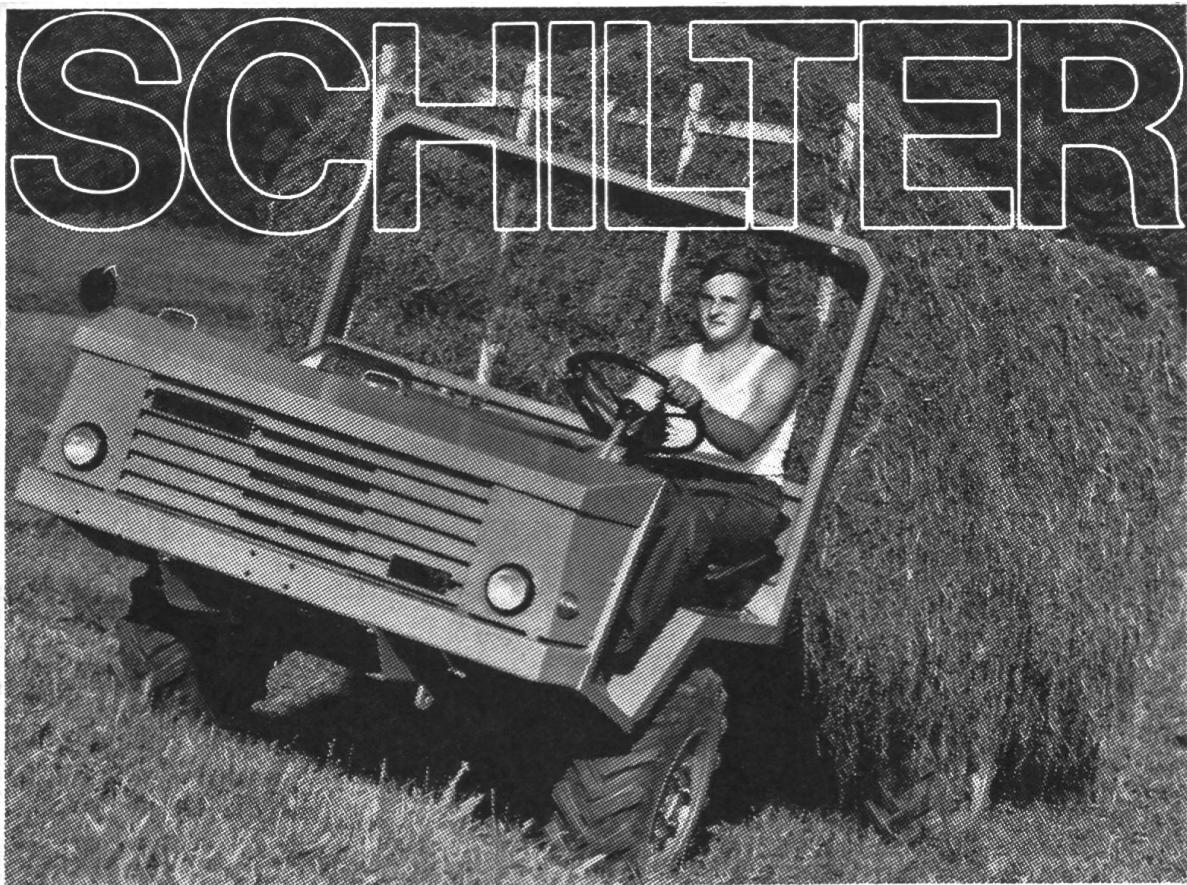
Nouvelle épandeuse à fumier à dents oscillantes

Cette nouvelle épandeuse KEMPER type EUROPE était exposée au stand AEBI, à la Foire de la machine agricole à Lausanne. Elle est à la fois meilleure et meilleur marché. Meilleure parce que moins soumise à l'usure et aux dommages de par sa construction à simple commande par chaîne et de par ses dents oscillantes; meilleur marché parce qu'avec un seul rouleau d'épandage elle fait le même travail qu'une épandeuse Standard à 2, 3 ou 4 rouleaux. Elle peut épandre étroit (2.50 m) ou large (4.50 m).

Cette machine est caractérisée principalement par ses dents de conception nouvelle: mobiles sur le rouleau d'épandage, elles cèdent aux pierres ou autres corps étrangers et sont d'autre part facilement interchangeables, même aux champs. Elles n'attaquent qu'à plein régime du tracteur, de sorte que ce dernier ne connaît pas de pointes.

Au point de vue véhicule, l'épandeuse EUROPE ne diffère pas des autres modèles KEMPER qui ont déjà fait leurs preuves en plus de 80'000 exemplaires. Seul l'appareil d'épandage est, dans son genre et dans ses fonctions, fondamentalement nouveau.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à **AEBI & CO. SA, Fabrique de machines, 3400 Burgdorf, Tél. (034) 2 33 01.**



Le SCHILTER 2500 ne cale jamais.

Ou tout au plus lorsque le réservoir est vide!

Le SCHILTER 2500 est si maniable qu'il braque et se tord à vous en faire perdre l'haleine — mais lui ne s'essouffle jamais. Il vient à bout de tous les terrains. En effet, le châssis jumelé lui confère une solidité encore jamais atteinte. Et son grand dégagement par rapport au sol suffit en tout cas. Grâce à son moteur Perkins-Diesel de 40 CV, il possède toujours en réserve l'énergie nécessaire. Les puissants engrenages à pignons coniques à l'avant et à l'arrière transmettent toute la force de propulsion sur les 4 roues. D'autre part, en quelques gestes, on peut monter la superstructure-autochargeuse VGL à grande capacité. Vous devriez le soumettre une fois personnellement à un test, ce fameux tracteur SCHILTER 2500! Une démonstration gratuite est possible en tout temps.

Le tracteur SCHILTER 2500 m'intéresse. Je désire



prospectus et prix courant démonstration gratuite et sans engagement
(Marquer d'une croix ce qui convient!)

Nom/prénom: _____

Rue/domaine: _____

No postal/lieu: _____

A découper et à envoyer à:

9.71.12a

SCHILTER & Co. fabrique de machines 6370 Stans Tél. 041/6116 44